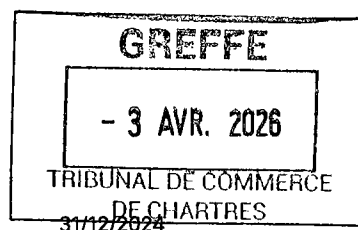


Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHARTRES - 2801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 03/04/2026 - B2026/002459 - 2014 B 00903 - 807 904 099 - "A.V.D. TAXI"

Bilan actif



31/12/2023

	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, ...				
Fonds commercial	88 000		88 000	88 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, ...				
Autres immobilisations corporelles	46 088	38 623	7 464	21 676
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 000		1 000	1 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	135 088	38 623	96 464	110 676
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières				
En-cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	6 039		6 039	14 017
Autres créances	23 376		23 376	13 283
Capital souscrit appelé non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres et instruments de trésorerie	200		200	
DISPONIBILITÉS	3 936		3 936	12 967
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				920
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	33 552		33 552	41 186
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	168 639	38 623	130 016	151 862

certifié conforme

Bilan passif

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
	Capital	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
CAPITAUX PROPRES	Réserve légale	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	101 382	66 314
	Résultat de l'exercice	-28 273	35 067
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	74 209	102 482
AUTRES F.P.	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18 185	28 240
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 463	4 451
	Dettes fiscales et sociales	31 790	16 322
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	368	368
	Produits constatés d'avance		
	TOTAL DETTES (III)	55 807	49 380
	Écarts de conversion passif (IV)		
	TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)	130 016	151 862

Compte de résultat

Compte de résultat

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue de biens		
	Production vendue de services	138 020	175 314
	MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	138 020	175 314
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	4 080	3 507
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		
	Autres produits	8	0
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	142 108	178 820
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation des stocks de marchandises		
	Achats de matière première et autres approvisionnements		
	Variation des stocks		
	Autres achats et charges externes	58 072	66 273
	Impôts, taxes, et versements assimilés	2 062	1 474
	Salaires et traitements	69 103	46 731
	Charges sociales	19 788	12 376
	Dotations aux amortissements et aux provisions	5 020	7 402
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
	Sur actif circulant : dotation aux provisions		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		
	Autres charges	3	8
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	154 048	134 264
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-11 940	44 556
	QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	568	638
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	568	638
	RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-568	-638

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)		-12 508	43 919
PRODUITS EXCEPTION.	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	3 333	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		3 333	
CHARGES EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	2 121	2 273
	Sur opérations en capital	16 978	
	Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		19 099	2 273
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-15 765	-2 273
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)			6 578
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		145 442	178 820
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		173 715	143 753
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-28 273	35 067

Annexes

Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/12/2024** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2023** à **31/12/2023**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **130 015,79 €**.

Le résultat net comptable est **une perte** de **-28 272,98 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Comptes annuels 31/12/2024

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

A.V.D. TAXI

12 RUE DES VIGNES
28110 LUCE

SIREN : 807.904.099

Sommaire

Attestation	3
Bilan	4
Compte de résultat	7
Information à La Suite Du Bilan	10

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : A.V.D. TAXI

SIREN : 807904099

Attestation produite le 13/05/2025

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2025

cerfa

N° 11084*26
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
A.V.D. TAXI - SIREN : 807904099			*** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ***		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
12 RUE DES VIGNES 28110 LUCE FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Transports de voyageurs par taxis		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
				☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	28 273	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	
				PENNYLANE	
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Visiteur conventionné
				☐	
Comptable : ☐ Salaré ?					
SELAS R/ - MAISON LAFFITTE 4 Av. de Saint-Germain 78600 Maisons-Laffitte Tél: 01 61 04 72 00 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐			
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a			
		payées par un établissement chargé du service des titres				b			
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c			
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d			
Montant des autres distributions:						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j			
Montant des revenus répartis						Total (a à h)			
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS									
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associée gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
I DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)					71 332			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages								
		MVLT imposées	à 0 %		à 15 %		à 19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus délivrés									

Cabinet de conseil aux entrepreneurs

ACADEMIE / AVOCATS / EXPERTISE COMPTABLE

GESTION PRIVEE / GESTION SOCIALE

RYDGE Conseil, Société d'exercice libéral par actions simplifiée, au capital social de 1.000.000 €, ayant son siège social sis Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 903 309 490.

rydge.fr



RYDGE CONSEIL

Liasse fiscale

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise A.V.D. TAXI - SIREN : 807904099										Néant ☐				
Durée de l'exercice en nombre de mois 12										Durée de l'exercice précédent 12				
										Exercice N clos le 31/12/2024				
ACTIF														
										Brut 1				
										Amortissements-Provisions 2				
										Net 3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial									010	88 000	012		88 000
	Immobilisations incorporelles - Autres									014		016		
	Immobilisations corporelles									028	46 088	030	38 623	7 464
	Immobilisations financières (1)									040	1 000	042		1 000
	TOTAL I (5)									044	135 088	048	38 623	96 464
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production									050		052		
	Stocks marchandises									060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes									064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés									068	6 039	070		6 039
	Créances autres (3)									072	23 376	074		23 376
	Valeurs mobilières de placement									080	200	082		200
	Disponibilités									084	3 936	086		3 936
	Charges constatées d'avance									092		094		
	TOTAL II									096	33 552	098		33 552
TOTAL GENERAL (I + II)										110	168 639	112	38 623	130 016
PASSIF												Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel										120		1 000	
	Ecart de réévaluation										124			
	Réserve légale										126		100	
	Réserves réglementées										130			
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)									131		132		
	Report à nouveau										134		101 382	
	Résultat de l'exercice										136		-28 273	
	Subventions d'investissement										137			
	Provisions réglementées										140			
TOTAL I										142		74 209		
Provisions pour risques et charges										TOTAL II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156		18 185	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164			
	Fournisseurs et comptes rattachés										166		5 463	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)									169		172	31 790	
	Comptes courants d'associés										173			
	Autres dettes										175		368	
	Produits constatés d'avance										174			
TOTAL III										176		55 807		
TOTAL GENERAL (I + II + III)										180		130 016		
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice		182	7 785					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	9 592		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice		184	3 333					

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

 DGFIP N° 2033-B-SD 2025
 ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A.V.D. TAXI - SIREN : 807904099										☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2024			
Ventes de marchandises						208		210					
Production vendue biens						215		214					
Production vendue services						217		218		138 020			
Production stockée								222					
Production immobilisée								224					
Subventions d'exploitation reçues								226		4 080			
Autres produits								230		8			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232	142 108		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234					
Variation de stock (marchandises)								236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240					
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier			immobilier	242		58 072			
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	1 152	244		2 062			
Rémunérations du personnel								250		69 103			
Charges sociales								252		19 788			
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254		5 020			
Dotations aux provisions								256					
Autres charges				Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262		3			
				Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)										264	154 048		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										270	-11 940		
Produits financiers						(III)		280					
Produits exceptionnels						(IV)		290		3 333			
Charges financières						(V)		294		568			
Charges exceptionnelles						Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		(VI)	347	300	19 099		
						Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		(VI)	348				
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306					
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310	-28 273		
B - RÉSULTAT FISCAL										312	28 273		
Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2										314			
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316						
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318						
	Provisions non déductibles						322						
	Impôts et taxes non déductibles						324						
	Divers et intérêts excédentaires		247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330					
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)		249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997			
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle		986	Zone franche urbaine		987			342				
	France Ruralités Revitalisation (FRR)		181	Jeune entreprise innovante		989							
	Zone restruct. défense		127	Zone revitalisation rurales		138							
	Bassins d'emploi à redynamiser		991	Investissements et souscriptions outre-mer		344							
	ZFANG 44 quaterdecies		345	Zone de développement prioritaire		993							
	Bassins urbains à dynamiser - BUD		992										
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit						346		350			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)						655					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)						643					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)						645					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)						647					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)						648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990					
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						649						
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	354	28 273
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)										356			
Déficits antérieurs reportables											360		
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	372	28 273

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise A.V.D. TAXI - SIREN : 807904099										Néant ☐			
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale			
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	88 000	402		404		406	88 000				
	Autres	410		412		414		416					
Terrains		420		422		424		426					
Constructions		430		432		434		436					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446					
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456					
Matériel de transport		460	70 489	462	6 900	464	35 248	466	42 141				
Autres immobilisations corporelles		470	3 061	472	885	474		476	3 946				
Immobilisations financières		480	1 000	482		484		486	1 000				
TOTAL		490	162 550	492	7 785	494	35 248	496	135 088				
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Terrains		510		512		514		516					
Constructions		520		522		524		526					
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536					
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546					
Matériel de transport		550	50 074	552	4 261	554	18 270	556	36 065				
Autres immobilisations corporelles		560	1 800	562	758	564		566	2 558				
TOTAL		570	51 874	572	5 019	574	18 270	576	38 623				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR													
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé													
1 Matériel de transport													
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values								
					Court terme	Long terme							
						19%	15% ou 12,8%	0%					
1	35 248	18 279	16 968	3 333	-13 635								
TOTAL	578	35 248	580	18 279	582	16 968	584	3 333	586	-13 635	581	587	589
Plus-values taxables à 19%					579		Régularisations	590		583	594	595	
TOTAL					596	-13 635	585		597		599		

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise <u>A.V.D. TAXI - SIREN : 807904099</u>								Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	28 273
Total des déficits restant à reporter								870	28 273
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	14 515
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	8 291
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : A.V.D. TAXI - SIREN : 807904099		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refecturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Entrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FRNéant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [A.V.D. TAXI - SIREN : 807904099]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	Nom de famille	ISMAIL SARDOUK	
Nom d'usage	SARDOUK	% de détention	100 Nb de parts ou actions 100
Naissance :	Date	N° Département	94160 Commune SAINT MANDE Pays FRANCE
Adresse :			
RUE DES VIGNES			
28110 LUCE			
FRANCE			

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A.V.D. TAXI - SIREN : 807904099 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : A.V.D. TAXI	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 807904099	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
dont montant préfinancé			
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

S.A.S.U capital de 1000 euros
TVA INTRACOM
FR81807904099

le 3 AVRIL 2026

OBJET:
Approbation des comptes 2024
Procès Verbal de l'assemblée Générale du 15
Février 2026.

Le 15 Février à 9H.
L'assemblée Générale est présidée par M^r Sardouk
en sa qualité de président.
L'ordre du jour de la présente assemblée.

— APPROBATION DES COMPTES 2024

cette résolution est adoptée par l'assemblée à
l'unanimité.

L'associé unique décide d'affecter le déficit
de 28 272,98 Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance
est levée

Le Président M^r SARDOUK ISMAIL